

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 24 JANVIER 2017

L'an deux mille dix sept et le vingt quatre janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Madame Myriam LEONARD, Monsieur Didier FABRE, Monsieur Jackie ROY, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur André CASSAN, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Laurent CARRERE, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Bernard MUCCI, Monsieur Raymond LORCA, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Isabelle GRAUPERA, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Maryse ROUDIERE-CARBONNEL, Madame Sylvia GUERRERO, Monsieur Franck FAREZ.

Procurations de vote :

Madame Marie-Pierre SIBER donne procuration à Monsieur le Maire.

Monsieur Yvon PAPAÏX donne procuration à Monsieur Franck FAREZ.

Madame Patricia MENENDEZ donne procuration à Monsieur Jackie ROY.

Madame Christine MARECHAL donne procuration à Madame Myriam LEONARD.

Monsieur Stéphane FERRIER donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA à Madame Maryse ROUDIERE-CARBONNEL.

Madame Anne-Marie CLERGUE donne procuration à Madame Chantal BLAZY.

Etaient absents : Monsieur Yves PAUBERT, Monsieur Francesco ANTINI.

Secrétaire de séance : Jérôme DUROUDIER

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Janvier 2017.

Bonjour à tout le monde, merci de votre présence pour ce premier conseil municipal de l'année 2017.

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 décembre 2016

I – AFFAIRES GENERALES :

- Décisions municipales prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation

II – AFFAIRES FINANCIERES :

- Demande de subvention pour l'opération « Construction d'une brigade de gendarmerie »

III – URBANISME-CADRE DE VIE :

- Achat à Madame BRU Pierrette d'une parcelle cadastrée C 5801, sise rue du Pic du Han, pour régulariser l'emprise de la voirie
- Opération façades : subvention

IV – AFFAIRES SCOLAIRES :

- Réévaluation des prix des repas à la cantine scolaire à compter du 1^{er} mars 2017
- Médecine scolaire : demande de participation aux communes concernées

- Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'acquisition de matériel sportif des écoles

V- ENFANCE – JEUNESSE :

- Convention d'Aide aux Temps Libres à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège à partir de l'année 2017 pour les Accueils de Loisirs extrascolaires et séjours de la Mairie de Lavelanet
- Tarif Séjour vacances hiver 2017

VI – AFFAIRES CULTURELLES :

- Demande de subventions pour la mise en œuvre du projet de territoire ALIM (Authentique Lieu Image et Musique) porté par la structure « l'orchestre de Chambre d'Hôte » associant l'école municipale de musique « René Allabert » et le cinéma « Le Casino »

VII – PERSONNEL :

- Avenant à la convention d'adhésion au Service Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ariège
- Formations

Concernant l'approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2016.

Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci pour cette première délibération.

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés (27 voix pour).

Les Affaires Générales : Décisions municipales n°s 2016/162 à 2016/199 prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2014/080 en date du 7 avril 2014, par laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat d'un certain nombre de ses compétences, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il indique que dans ce cadre il convient de lui donner acte des décisions municipales numérotées 2016/162 à 2016/199 dont l'objet est le suivant :

N°2016/162 :	Marchés publics : PA102016 : opération « un fruit pour la récré »
N°2016/163 :	Marchés publics : avenant n° 1 au marché PA172013 Bis : contrôle technique dans le cadre des travaux de réhabilitation et mise aux normes du bâtiment Casino/Avelana en salles polyvalentes Cinéma/Spectacles vivants
N°s 2016/164 à 2016/180 :	délibérations du Conseil Municipal du 29/11/2016
N° 2016/181 :	numéro non affectée
N° 2016/182 :	Marchés publics : AC012016 : approvisionnement en fioul de qualité supérieure des bâtiments communaux

- N°2016/183 : Droit de préemption urbain – acquisition immobilière – propriété de la SARL EPY Rue Jacquard, lieu-dit « Peyreguil » à Lavelanet
- N° 2016/184 : Droit de préemption urbain – acquisition immobilière – propriété de Monsieur LAMBERT Jean-Louis, 27 rue Frédéric Soulié à Lavelanet
- N°s 2016/185 à 2016/199 : délibérations du Conseil Municipal du 20 décembre 2016

Puis, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Y a-t-il des questions ? Nous ne votons pas.

Les Affaires Financières : Demande de subvention pour l'opération « Construction d'une brigade de gendarmerie ».

Madame Myriam LEONARD

Demande de subvention pour l'opération « Construction d'une brigade de gendarmerie ».

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que le conseil municipal a approuvé le principe de la réalisation de la reconstruction d'une nouvelle brigade de gendarmerie sur Lavelanet par délibération en date du 19 novembre 2008. Cette opération a été agréée par la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale à la fin du mois d'août 2016.

Le coût global de cette opération est estimé à 3,4 millions d'euros hors taxes, voirie et réseaux divers non compris puisqu'ils ont déjà fait l'objet d'un financement au titre de la DETR 2013. Le calcul du loyer annuel, en application du décret de 1993, s'élèverait quant à lui à 200.000€ toutes taxes comprises. Dans le cadre de ce projet, il est possible pour une collectivité publique de solliciter une subvention de l'Etat, autre que la DETR. Son montant s'élèverait à environ 600.000€ (estimation donnée par les services de la Gendarmerie Nationale) soit 300.000€ par tranche (sur la base de deux tranches financières). Monsieur le Maire propose de compléter le financement de cette opération en sollicitant une DETR au titre de l'année 2017 de 250.000€ auprès de la Préfecture de l'Ariège. Puis il présente le plan de financement prévisionnel qui suit :

1 ^{ère} TRANCHE			
Dépenses	HT	Recettes	HT
		Etat (fonds réservé à la construction des gendarmeries sous maîtrise d'ouvrage publique)	300.000,00€
		DETR 2017 (plafond maximal)	250.000,00€
		Autofinancement	1.150.000,00€
SOUS-TOTAL 1	1.700.000,00€	SOUS-TOTAL 1	1.700.000,00€

2 ^{ème} TRANCHE			
Dépenses	HT	Recettes	HT
		Etat (fonds réservé à la construction des gendarmeries sous maîtrise d'ouvrage publique)	300.000,00€
		DETR 2018	250.000,00€

		(plafond maximal)	
		Autofinancement	1.150.000,00€
SOUS-TOTAL 2	1.700.000,00€	SOUS-TOTAL 2	1.700.000,00€
TOTAL GENERAL	3.400.000,00€		3.400.000,00€

Monsieur Le Maire sollicite une subvention de 250.000€ auprès de la Préfecture de l'Ariège au titre de la DETR 2017,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Monsieur Le Maire

Le permis de construire a été déposé avant le 31 décembre 2016, ce qui nous permet de pouvoir attendre sereinement la décision. Pour éviter de perdre du temps, nous lançons toutes les opérations en même temps. Les travaux de voirie démarreront durant le premier trimestre 2017. L'entreprise a déjà été retenue. Nous lançons aussi les tranches d'assainissement. De nombreux chantiers vont être mis en place et démarrer. Il va y avoir beaucoup de travaux sur la ville de Lavelanet pendant quelques mois, quelques années. Ce dossier peut-être reviendra-t-il devant nous pour être abondé financièrement ou pour valider les notifications qui nous seraient apportées. Y a-t-il des questions ?

Jean-Luc Torrecillas

Oui, juste une remarque. Rappeler à nos collègues et à la population l'effort que fait la commune de Lavelanet fait par rapport à la gendarmerie. Ce n'est pas qu'un outil municipal mais bien intercommunal voire territorial. Les investissements que nous fournissons, aujourd'hui, de notre caisse seront autant de sommes qui, certes seront remboursées, vous l'avez bien précisé, mais qui nous limite dans l'investissement que nous pourrions avoir sur la commune pour d'autres projets. Prenons en compte que la commune de Lavelanet s'investi pour le territoire.

Monsieur Le Maire

Bien merci. Il y a longtemps que la commune le fait. Ce n'est qu'un élément supplémentaire, mais je crois qu'il n'est plus utile de le rappeler. Les gens l'ont bien compris, du moins, je l'espère. Y a-t-il d'autres remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés (27 voix pour).

Urbanisme-Cadre de vie : Achat à Madame BRU Pierrette d'une parcelle cadastrée C 5801, sise rue du Pic du Han, pour régulariser l'emprise de la voirie.

Didier Fabre

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la requête du 10 janvier 2017 de Madame BRU Pierrette, domiciliée lieu-dit « Mandrail » 09300 NALZEN, indiquant qu'elle est propriétaire

d'une parcelle rue du Pic du Han, cadastrée section C n° 5801 d'une superficie de 287 m², qui constitue une partie de la voirie (cf plan joint à la délibération).

Afin de régulariser la situation elle propose de vendre à la commune cette parcelle qui fait déjà partie de la voirie, au prix de 3€ le m².

Monsieur le Maire propose l'acquisition de cette parcelle à Madame BRU Pierrette au prix de 3€/m², soit un montant total de 861€.

Monsieur Le Maire

Cela fait partie de tout un tas de régularisations que nous faisons depuis plusieurs années sur des petits bouts de terrains, qui ont été pris dans le passé par la collectivité, que nous régularisons. Il en reste encore, on y va tout doucement.

Didier Fabre

Nous l'avons découvert car Madame Bru souhaite vendre son terrain et nous nous sommes aperçus qu'il était sur la voirie.

Monsieur Le Maire

Des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés (27 voix pour).

Opération façades : subventions

Didier Fabre

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des diverses actions menées, en particulier, dans le cadre de l'Opération Façades, celle d'encourager les initiatives privées.

Il précise que Monsieur JUAN Daniel a déposé une demande de subvention en Mairie pour son immeuble situé 8 cité Avelana.

Il démontre l'efficacité de cette formule incitatrice qui a déjà fait ses preuves, puis il demande à l'Assemblée de se prononcer.

Monsieur le Maire décide d'attribuer aux fins de réfection de façades d'immeubles, à Monsieur JUAN Daniel, une subvention d'un montant de 1200 €.

Monsieur Le Maire

Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci pour cette décision.

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés (27 voix pour).

Les Affaires Scolaires : Réévaluation des prix des repas à la cantine scolaire à compter du 01 mars 2017.

Isabelle Graupera

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les tarifs cantine sont restés inchangés depuis le 01/03/2016, soit :

- . 2,40 € pour les élèves domiciliés à Lavelanet,
- . 4,70€ pour les élèves de familles domiciliées hors de la commune.
- . 5,70€ pour les repas adultes.

Ces prix de repas comprennent notamment l'achat de denrées alimentaires, les frais du personnel chargé du service dans les cantines-satellites, les frais de fonctionnement des cantines scolaires (électricité, chauffage, eau,...), l'entretien de ce matériel, etc.

Monsieur le Maire propose de réévaluer ces tarifs à partir du 01/03/2017, en s'appuyant sur le dernier indice Insee connu de l'évolution des prix à la consommation soit + 0,6 % en 1 an. Il fait état du décret du 26 juin 2006 autorisant les communes à fixer elles-mêmes le prix des repas. Les tarifs pourraient être les suivants :

- . 2,41 € pour les élèves domiciliés à Lavelanet,
- . 4,73 € pour les élèves de familles domiciliées hors de la commune,
- . 5,73 € pour les repas adultes.

Puis, il demande à l'Assemblée de se prononcer.

Monsieur Le Maire

C'est l'augmentation que nous proposons 1 à 3 centimes d'euros. Les pertes s'élèvent à beaucoup plus que ça puisqu'il y a malheureusement, encore aujourd'hui, malgré les efforts et le travail faits pour combler le nombre de repas impayés, des difficultés de paiements pour certaines familles, subsistent. Je remercie l'équipe qui s'est occupé de ce dossier. Nous essayons de trouver des solutions d'échéances de paiements pour les parents les plus en difficultés. C'est un sujet qui est récurrent. Il n'est pas question que nous laissions cela sans rien faire. Nous essayons de trouver des solutions avec les services sociaux. C'est un principe. Nous voulons assurer l'équité de l'ensemble des citoyens de cette ville, faisant en sorte que tous les enfants puissent manger à la cantine.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci pour cette délibération

Délibération adoptée à la majorité des suffrages absolue (27 voix pour)

Médecine scolaire : demande de participation aux communes concernées

Isabelle Graupera

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le service de Médecine Scolaire, installé à Lavelanet, est compétent pour suivre les enfants de plusieurs communes, depuis la grande section de maternelle jusqu'au cours moyen 2^e année.

Il souligne que ce service, installé depuis le 1^{er} Octobre 2012 dans les locaux de l'école George Sand, génère pour ses activités des dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Monsieur le Maire souhaite que ces dépenses, supportées par la commune de Lavelanet, soient compensées par une aide des communes concernées, au prorata de leur nombre d'élèves.

Il détaille ensuite le coût de service de Médecine Scolaire soit :

- . charges totales de ce service en 2015/16 : 2742 €
- . participation des communes en 2015/16 : 409 €
- . solde à charge de la commune de Lavelanet en 2015/16 : 2333 €
- . nombre d'élèves concernés : 1429

Puis propose un coût de 1,63 euro par élève pour l'année 2016/2017, sur lequel il demande aux élus de se prononcer.

Monsieur Le Maire

Nous pensons que c'est quelque chose de logique. Malheureusement, vous voyez bien, que le coût du service est de 2700€, il est uniquement remboursé par les communes à hauteur de 400€. Nous ne disons rien et nous continuons à apporter un service supplémentaire à l'ensemble de la collectivité. Le rôle de grand frère que nous jouons, il serait bien qu'il soit compris par toutes les collectivités. Nous fixons le tarif à 1,63€ par élève en espérant que nos collègues pourront financer cela pour nous aider à assumer toutes les charges qui sont correspondantes. Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés (27 voix pour).

Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Ariège pour l'acquisition de matériel sportif des écoles, année 2015/2016.

André Cassan

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Départemental de l'Ariège peut attribuer une aide aux communes pour l'acquisition de matériel sportif des écoles. Cette subvention qui s'élève à 50% du coût hors taxe des acquisitions effectuées est plafonnée à 2000 € pour la commune ; cette dernière prenant en charge les 50 % restants.

L'effort consenti par la commune de Lavelanet s'est porté d'une part, sur l'achat de matériel sportif traditionnel et, d'autre part, sur l'acquisition d'un jeu d'extérieur dans la cour de l'école George Sand, après la réorganisation importante des sites scolaires de la ville (fermeture de 2 écoles maternelles et accueil de ces enfants en un même lieu, totalement repensé). Le montant global des dépenses s'élève, de ce fait, à 3243,11 euros HT pour l'année scolaire 2015/2016.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer une demande de subvention de 1621,55 euros au Conseil Départemental de l'Ariège accompagnée des justificatifs de dépenses (factures).

Puis lui demande de se prononcer.

Monsieur le Maire

Des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Merci pour cette délibération.

Enfance-Jeunesse : Convention d'Aide aux Temps Libres à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège à partir de l'année 2017 pour les Accueils de Loisirs extrascolaires et séjours de la Mairie de Lavelanet.

Jackie Roy

Monsieur le Maire expose que la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège propose chaque année à la Commune de Lavelanet de renouveler son partenariat concernant le versement de l'Aide aux Temps Libres pour les Accueils de Loisirs extrascolaires et séjours.

Dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, la Caisse d'Allocation Familiales de l'Ariège facilite l'accès aux séjours et aux accueils de loisirs des enfants des familles allocataires à revenus modestes sous forme de dotations financières pendant les vacances scolaires, hors vacances de Noël, et dans la limite de la dotation accordée.

A cette fin, elle propose la signature avec la Mairie de Lavelanet de Conventions d'Aides aux Temps Libres 2017, définissant et encadrant les modalités de versement de sa participation financière et fixant les engagements réciproques entre les co-signataires. Cette convention est renouvelée tous les ans à la même période.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Monsieur le Maire

Des questions ?

Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (27 voix pour).

Tarif séjour vacances hiver 2017 du 12 au 18 février 2017

Jackie Roy

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre du jumelage avec la ville de Tregueux, le secteur jeunesse de Lavelanet et de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix ont effectué un séjour à Tregueux durant les vacances d'été 2016.

Les 14 jeunes Ariégeois ont organisé un séjour en Ariège autour du ski et de la glisse. Ils accueilleront 14 jeunes et 3 animateurs du secteur jeunesse de la ville de Trègueux du 12 au 18 février 2017. L'hébergement se fera au Lycée Professionnel Jacquard.

Les jeunes organisateurs ont travaillé sur le projet, sur le budget, et ont défendu celui-ci auprès du FDLA (Fond Départemental de Loisirs Actif). Ils ont obtenu une subvention de 1000 € qui permettra de prendre en charge une partie de la restauration. Au vu de leur investissement, ils souhaitent que leur participation financière soit de 70 € par jeune.

Monsieur le Maire propose que les familles des jeunes organisateurs Lavelanétiens et du Pays de Mirepoix inscrits sur ce séjour participent financièrement à hauteur de 70 € par jeune.

Puis il demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la tarification demandée aux familles des jeunes organisateurs Lavelanétiens et du Pays de Mirepoix, inscrits sur ce séjour.

Sylvia Guerrero

Juste une réflexion. Ce séjour de jeunes se passe dans le cadre du jumelage avec Trègueux. C'est très bien de la part de ces jeunes d'avoir monté le projet, de prendre en charge les 70 euros mais est-ce que le jumelage ne pourrait pas participer aux frais pour soulager un petit peu les familles ?

Monsieur Le Maire

Lorsque nos jeunes sont partis à Trègueux c'est la collectivité de Trègueux qui a essentiellement participé. Le jumelage est une action volontariste de la mairie de Lavelanet. Je pense que l'investissement pour s'occuper des jeunes tout au long de la semaine de la part du comité de jumelage sera suffisamment important en termes de temps, de déplacements et autre... Cette association est là pour valoriser le patrimoine et surtout l'esprit dans lequel nous souhaitons que ces échanges de jumelage permettent de faire découvrir des régions aux uns et aux autres. Nos jeunes y sont allés en juillet, ils ont découvert les plaisirs de la mer. Ce sont des jeunes qui n'ont pas l'habitude de partir. Nous prenons en compte ce qui rentre dans un cadre officiel vis à vis des jeunes de nos deux collectivités, cela se fait une fois dans l'année. Je rappelle que c'est une émanation de la volonté municipale et je remercie l'association pour mener à bien cette opération. Ce sont des échanges entre les territoires qui sont intéressants. Je ne souhaite pas que nous demandions à l'association organisatrice une participation financière, car elle participe sous d'autres formes.

Jackie Roy

Je voudrais répondre.

Le comité de jumelage ne participera pas aux frais de participation aux familles puisque c'est la question que vous avez posée ? Par contre, il participera au moment où on recevra ici, en mairie, les jeunes de la ville, avec qui nous sommes jumelés. Le comité de jumelage s'est proposé pour participer financièrement à l'accueil, ici en mairie. Il va y avoir une soirée avec un buffet froid. Il y aura une participation du comité de jumelage, mais pas concernant la participation des familles.

Madame Emilie ALLABERT

Le comité de jumelage participe au repas le lundi et ensuite durant la semaine. Il va payer aux 14 bretons et aux 14 lavelanédiens une séance de cinéma, une sortie nationale. Ce sera un film qui sera en direction du public adolescent.

Monsieur Le Maire

Nous pourrions penser que le cinéma c'est gratuit puisqu'il est à nous. Sachez que systématiquement dès que nous offrons la gratuité pour une séance de cinéma, nous payons les entrées au cinéma. C'est la loi, pour ne pas pénaliser le droit à l'image et les droits d'auteur et autres. Nous payons notre participation.

Monsieur le Maire

Y a-t-il d'autres questions ?

Jean-Luc Torrecillas

Je crois qu'il faut relativiser les choses. Je serais d'avis si nous trouvions, dans les jeunes lavelanédiens et pourquoi pas tréguéusiens, des personnes qui ne se déplacent pas parce que 70 euros sont rédhibitoires. Nous pourrions nous poser la question. Je ne pense pas que cela soit le cas. Juste pour dire qu'il y a 7 jours de séjour, cela fait 10 euros par jour, donc cela ne paye même pas les repas. C'est très raisonnable. Sinon, se pose la question de la gratuité. Or aujourd'hui dans le contexte de conventionnement avec la CAF, la gratuité se travaille.

Monsieur Le Maire

Nous aurions pu travailler sur un autre élément, qui est l'hébergement chez les familles. Cela est interdit. Ce sont des coûts supplémentaires mais nous respectons les règles, d'où l'importance d'aller chercher des financements supplémentaires.

Sylvia Guerrero

Monsieur le maire, merci pour les précisions. En lisant l'information, nous n'avions pas toutes les données. Il était difficile de savoir ce qu'il y avait derrière. C'était juste une réflexion. Vous savez que j'ai une association où nous faisons beaucoup de choses gratuites avec un élan social et de solidarité. Je trouve ça très bien, c'était juste une idée idéologique.

Monsieur Le Maire

C'est la face visible de l'opération parce que nous en parlons. Tout ce qui se fait derrière lorsqu'on gère une association, l'investissement des bénévoles, ce n'est pas quelque chose qui a un coût financier sur le papier. C'est l'objectif de cette opération.

D'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci donc pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (27 voix pour).

Les Affaires Culturelles : Demande de subventions pour la mise en œuvre du projet de territoire ALIM (Authentique Lieu Image et Musique) porté par la structure « l'orchestre de Chambre d'Hôte » associant l'école municipale de Musique 'René Allabert' et le cinéma 'Le Casino'.

Madame Emilie ALLABERT

Monsieur le Maire rappelle le souhait de la municipalité, à travers le pôle culturel, d'une coordination des services au travers d'actions communes.

Il indique que le projet ciné-concert porté par la structure « l'orchestre de Chambre d'Hôte » (Association Pas de Repos-30 avenue Camille Pujol à Toulouse) propose un travail pédagogique reliant l'école de musique « René ALLABERT » et le cinéma « Le Casino ».

Ce projet, d'un coût total d'un montant de 2655.00 €, se décline en plusieurs ateliers de travail qui auront lieu durant le premier semestre 2017, avec la restitution du ciné-concert le mardi 27 juin 2017.

Monsieur le Maire précise que ce projet comble les attentes, en rapprochant les services école de musique et cinéma, dans un travail pédagogique de création, d'écriture et de présentation d'un ciné concert sur 4 courts métrages de Walt Disney 'Alice Comédies' - une démarche novatrice pour découvrir une nouvelle approche de travail par la musique collective.

Monsieur le Maire indique que le plan de financement de ce travail de création serait le suivant :

Partenaires	Montant en €	%
Conseil Départemental de l'Ariège	663.75 €	25%
Conseil Régional Occitanie	663.75 €	25%
Communauté de Communes du Pays d'Olmes	663.75 €	25%
Autofinancement	663.75 €	25%
Total	2655,00€	

En conséquence, il propose de déposer trois dossiers de demandes de subventions, d'un montant de 663.75 € chacun, auprès du Conseil Régional Occitanie, du Conseil Départemental de l'Ariège, et de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes.

Puis il demande à l'assemblée de se prononcer

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ?

Jean-Luc Torrecillas

Je trouve que nous touchons sur cette décision, à la consécration du travail qui a été fait sur la mairie de Lavelanet et notamment sur le cinéma, en lien avec la culture. Il est important de dire, à tout le monde, que le l'orchestre Chambre d'Hôte, grâce à Jean-Paul Rafit notamment au travers d'une opération qui a été menée à Lavelanet de mise en musique d'un film "Metropolis" commence à avoir une réputation de niveau national sur leur projet. Cela s'est mis en place chez nous et c'est une initiative qui ne peut que favoriser l'accès à la culture, qui ne peut que favoriser

le mélange et le développement du cinéma.

Monsieur le Maire

Cela méritait d'être dit.

Madame Emilie ALLABERT

Cela a peut-être étonné que nous demandions des subventions à la Communauté de Communes. En fin de l'année dernière, septembre-octobre, nous avons eu une réunion où il avait été décidé que la Communauté de Communes mettrait en place une commission avec une somme d'argent qui irait jusqu'à 20 000 euros pour l'année. Cet argent serait donné à des associations pour des projets, des événements qui seraient sur le territoire. Les associations, qui sont déjà financées, sont : le Trail des Citadelles, Jazz'velanet et la Fête de la Noisette car ils sont déjà labellisés par le Conseil Départemental. Comme il y avait cette somme de 20 000€, nous nous sommes positionnés.

Monsieur Le Maire

Les relations sont excellentes avec la Communauté de Communes, donc il est normal aussi que nous puissions leur demander une aide car cela touche la population de partout. Elle sera sollicitée toute au long de l'année et je ne pense pas qu'il y aura des avis négatifs.

Y a-t-il des remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (27 voix pour).

Concernant le personnel: Avenant à la convention d'adhésion au Service Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ariège Avenant à la Convention.

Madame Myriam LEONARD

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est adhérente au Service Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion de l'Ariège. Ce service regroupe aujourd'hui 310 collectivités et gère plus de 5200 agents, soit une hausse de 25% par rapport à 2012, date de sa création. Constitué par une équipe pluridisciplinaire composée, notamment par deux médecins de préventions et un préventeur, son activité s'est fortement accrue et diversifiée.

Compte-tenu de ces éléments et des évolutions réglementaires, il convient de signer un avenant à la convention d'adhésion conclue entre les deux établissements, accompagné d'un protocole précisant le fonctionnement du service. La tarification reste inchangée.

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2 ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Vu la convention conclue entre la collectivité et le Centre de Gestion de l'Ariège ;

Vu le projet d'avenant à la convention d'adhésion au Service Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion, annexé à la présente délibération ;

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient? Merci donc pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité des suffrages exprimés (27 voix pour).

Formations du personnel

Madame Myriam LEONARD

Monsieur le Maire fait savoir que certains agents sont parfois dans l'obligation de suivre des formations en rapport avec leur projet personnel dans le cadre de leur contrat aidé ou en rapport avec leur fonction au sein de la collectivité.

Monsieur le Maire autorise à signer une convention avec l'UFCV de TOULOUSE (31) pour la formation « Formation générale BAFA » d'un agent de la commune en Contrat Unique d'Insertion qui se déroulera dans le courant du premier semestre 2017. Le coût de la formation s'élève à 475€.

Monsieur le Maire

Cela fait partie des actions que nous menons pour notre personnel.

Y a-t-il des questions? Pas de questions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette dernière délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (27 voix pour).

Concernant le prochain Conseil Municipal, ouvert au Débat d'Orientation Budgétaire, il aura lieu le 14 février. Il sera suivi d'un conseil municipal dans la mesure où des délibérations seront à voter. Autre point, vous êtes, bien sûr, invité(e)s aux vœux que je ferais au nom de la municipalité, jeudi 26 février.

C'est vrai que j'ai une rude concurrence sur ces vœux puisque la préfète fait la remise des médailles de la Jeunesse et des Sports. Le maire de Laroque d'Olmes fait ses vœux aussi ce jour-là. Je regrette pour les absents car vous aurez l'occasion de voir des vœux sous une nouvelle forme. Vous y verrez des films et les futurs projets dans le cadre de TEP cv. Ce projet, dans lequel nous avons été lauréatisés, nous permet de faire cet exercice. Vous verrez l'évolution que nous proposons dans les années futures. La création de la voie verte qui partira du sentier de randonnée au camping, avec espérons-le, un accès sur Montségur. C'est un projet important, qui va changer l'image de la ville. Je suis très heureux, en ce début d'année, de voir qu'il y a des projets portés par des investisseurs privés qui se mettent en place. Je pense que dans les 6 prochains mois, nous aurons des confirmations. Tout le travail qui a été fait depuis plusieurs années, dans la sérénité et avec rigueur, puisse nous permettre, aujourd'hui, de faire des investissements, sans que nous n'en ayons à faire supporter la pression fiscale aux ménages. Ce sera l'occasion aussi de parler des travaux d'accessibilité autour concernant l'école Jeanne d'Arc, des ralentisseurs qui sont prévus dans le programme voirie 2017 ainsi que sur les bâtiments De Roaldès.

Vous êtes tous invités. Ce sera avec grand plaisir que nous passerons cette soirée ensemble. Merci à tous, bonne soirée et bonne année encore.

La séance est levée à 18h40.

Le Maire,
Marc SANCHEZ

